

ANALYSE

Défense commerciale

Les sidérurgistes veulent un délai de grâce

• Des clauses de sauvegarde supplémentaires pour 4 ans

• Le ministère délégué au Commerce extérieur saisi

LES sidérurgistes récidivent. Ils réclament la reconduction des clauses de sauvegarde pour 4 ans. Une mesure est déjà appliquée depuis deux ans et devra prendre fin le 31 décembre 2015. Vu que l'échéance approche, l'Association des sidérurgistes du Maroc (ASM) anticipe. Elle vient de déposer «une requête de prorogation des mesures de sauvegarde» auprès du ministère délégué au Commerce extérieur. Les importations de rond à béton et de fil machine sont dans le viseur. Le but étant de maintenir ces produits métallurgiques sous pression douanière (voir p. 5).

Comme l'exige l'article 69 de la loi relative aux mesures de défense commer-

ciale, le requérant formule sa demande «six mois avant la date d'expiration» des clauses de sauvegarde. La requête est déposée au nom de la «branche de production nationale». Représentée par l'ASM, elle compte 7 entreprises dont la quasi-majorité est productrice de rond à béton. La «branche de production nationale» est un qualificatif qui suscite des réserves chez certains acteurs du marché: «Sonasid est l'unique producteur de fil machine et sa production peine à satisfaire la demande». Laissant entendre que la filiale d'ArcelorMittal sera «finalement la grande bénéficiaire».

Quoi qu'il en soit, les sidérurgistes soutiennent que «le dommage causé par les importations n'est pas encore réparé». Leur requête évoque des «dommages plus graves encore. La détérioration générale de l'industrie marocaine continue à se traduire par la réduction de la production, des ventes en volume et en valeur, de la part du marché...». Il est soutenu ainsi que «207 emplois ont été

supprimés depuis la mise en place des mesures en 2014». «La cessation d'activité» d'Ynna Steel est également mise sur le dos des importateurs.

A l'instar de sa requête initiale, l'ASM se plaint «d'accroissement massif et soudain des importations». Malgré les efforts et les mesures d'ajustement, la brève période d'application des clauses de sauvegarde n'a pas permis à la branche de production nationale de se relever complètement du dommage», avancent les sidérurgistes qui se sont adjoints les services d'un cabinet d'avocats à Bruxelles, Norton Rose Fulbright.

Leur requête renvoie aussi à «la situation critique» de la sidérurgie européenne. Avec comme argument «des importations à des prix encore plus bas et des volumes en augmentation». Par rapport à 2011, les prix à l'import auraient «diminué de 11,5% pour le fil machine et de 15% pour le rond à béton». La menace des importations chinoises et turques est également mise en avant. Le tout pour affirmer que «sans mesure de défense commerciale, le Maroc reste une cible facile».

Ce plaidoyer fait état du statut «stratégique» de l'industrie sidérurgique pour d'autres secteurs tels que les matériaux de construction, l'automobile, l'électroménager...

Et de plaider aussi le droit à un délai de grâce pour «finaliser le plan d'ajustement structurel...». Sinon, les sidérurgistes «risquent dès janvier 2016 de voir leur existence en danger».

Repères

- **17 août 2012**
Plainte des sidérurgistes contre l'importation de fer à béton et fil machine
- **25 septembre 2012**
Enquête de clauses de sauvegarde ouverte par le Commerce extérieur
- **27 septembre 2012**
Instauration d'une déclaration préalable d'importation pour 9 mois
- **30 mai 2013**
Application d'une mesure de sauvegarde provisoire pour 200 jours
- **10 juin 2013**
Audition publique des protagonistes au ministère du Commerce extérieur
- **26 juin 2013**
Fin de la déclaration préalable d'importation de fer à béton et fil machine
- **Janvier 2014**
Application définitive des clauses de sauvegarde pour deux ans (fin 2015)
- **Avril 2015**
Demande des sidérurgistes pour proroger les clauses de sauvegarde à 4 ans

Faïçal FAQUIHI

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Nouveau bras de fer entre les protagonistes

LE débat sur l'opportunité de reconduire ou pas les mesures de sauvegarde va encore une fois agiter le secteur. Le gouvernement devra jouer aux équilibristes. L'Association des sidérurgistes du Maroc (ASM) ne représente qu'un pan du secteur réuni sous la bannière de la Fédération des industries métallurgiques... (Fimme).

Les sidérurgistes ont légalement le droit de demander une prorogation et les importateurs ont aussi le droit de la leur contester. Sans oublier aussi les réticences de l'Union européenne et de ses industriels (Eurofer). L'administration doit effectuer «une enquête de réexamen». Son feu vert n'est accordé qu'à deux conditions cumulatives. Primo, la reconduction de la mesure de sauvegarde «continue d'être nécessaire pour réparer ou prévenir un dommage grave». Secundo, l'exécution effective du plan d'ajustement sur

lequel se sont engagés les sidérurgistes. Tout le dossier risque de se jouer sur ce dernier point.

A part les engagements propres à chaque entreprise, il y a ceux communs à toute la filière: collecte et traitement de la ferraille (centrale d'achat), réforme de la chaîne de fabrication, centre de formation avec la Fimme... L'ASM avance «avoir réalisé des investissements très importants...». Mais sans les chiffrer. «Certaines mesures sont en cours de réalisation et des actions additionnelles seront concrétisées en 2018». L'histoire retient l'antécédent des céramistes. Les clauses de sauvegarde (2006-2010) n'ont pas épargné le secteur contre la concurrence. Les opérateurs n'ont pas su mettre à profit ce délai de grâce. Beaucoup d'usines ont fini par fermer. Union Cérame par exemple est en liquidation judiciaire. □

F. F.

Défense commerciale

Les antiprotectionnistes avancent leurs pions



- Une taxation qui agite le secteur métallurgique
- La Commission européenne est aux aguets

A quoi doit-on s'attendre? Les sidérurgistes réclament la prorogation des mesures de sauvegarde contre les importations de fil machine et de rond à béton (voir p. 4). Le secteur conteste d'ores et déjà la légitimité de cette prétention. Plusieurs opérateurs et groupements professionnels préparent une riposte à la requête des sidérurgistes.

Pas question pour les tréfileurs, les fabricants de treillis soudés et ceux du fil effervescent de maintenir le bouclier de défense commerciale jusqu'à 2019. Leur réserve va principalement porter sur l'importation de fil machine. Ce produit constitue pour eux «une matière première pour réaliser les trombones, clous, grillage...».

«Il y a en revanche surcapacité dans la production du rond à béton. Une mesure de sauvegarde demeure justifiée», estime un opérateur. Près de 272.000 tonnes importées entre 2008 et septembre 2012. Période initialement couverte par l'enquête du dé-

dernière minute, une réduction de leur durée de 4 à 2 ans. Les pressions de la Commission européenne et de ses industriels avaient fini par payer. Il est à parier qu'ils se manifesteront pour barrer la route aux sidérurgistes marocains.

Contingent en hausse pour 2015

LES importateurs de fil machine et de fer à béton payent actuellement un droit additionnel de 550 DH la tonne. Parallèlement à l'instauration des clauses de sauvegarde, le ministère délégué au Commerce extérieur a fixé un contingent libre de droit additionnel: 66.000 tonnes pour le fer à béton et 110.000 tonnes pour le fil machine. En 2015, les contingents ont été augmentés à hauteur de 10%. La liste compte 20 sociétés bénéficiaires. «Leur répartition entre les industriels s'est faite au prorata de la moyenne des besoins des trois dernières années», selon le ministère délégué au Commerce extérieur. □

partement du Commerce extérieur. Au sein même des contestataires, l'on devine qu'il y existe un groupe pro-fer à béton et qui va batailler contre sa taxation.

Durant la première saison de ce feuilleton, l'administration a dû d'ailleurs couper la poire en deux: un quota pour les importateurs-producteurs (voir encadré), l'adoption de clauses de sauvegarde et puis, à la

La Fédération des industries métallurgiques, mécaniques et électroniques (Fimme) va devoir encore faire preuve de persévérance et de diplomatie. Son rapport d'activité 2013 qualifie de «dossiers importants» ceux relatifs aux mesures de défense commerciale. A part l'affaire en cours, Maghreb Steel et son bouclier anti-dumping inquiètent. Les requêtes des sidé-

rurgistes «ont posé des problèmes à beaucoup d'opérateurs de différentes branches d'activité», rapporte la Fimme. Une commission a été créée le 18 décembre 2014 regroupant la fédération et Maghreb Steel pour aborder notamment «les problématiques vécues par les industriels». A l'instar du gouvernement, la fédération que préside Abdelhamid Souiri doit trouver le juste milieu pour départager ses adhérents aux intérêts contradictoires.

Restent l'Union européenne et ses sidérurgistes (Eurofer) qui voient d'un mauvais œil les «tentations protectionnistes» de leur partenaire commercial. Quitte à minimiser l'incidence de la crise économique de 2008 sur l'industrie européenne en arguant que «la hausse des importations est due à l'abolition des droits de douane...».

Argument non retenu par le rapport de la direction de la politique des échanges commerciaux. Qui aura le dernier mot dans la saison II? □

F.F.

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com